

Direction des services techniques
et de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/BC/SL-210108-0024

ARRETE N° ARR/2021/ST/011

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre **des travaux de branchement d'assainissement entre les 111 et 115 rue de Croix à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour régler ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : À partir du 25 janvier 2021 et ce, jusqu'au 19 février 2021, le stationnement considéré comme gênant sera interdit au droit des travaux sur une longueur de 30 mètres.

ARTICLE 2 : À partir du 25 janvier 2021 et ce, jusqu'au 19 février 2021, la circulation fera l'objet au droit du chantier d'une restriction par demi chaussée et sera régulée par feu tricolore mis en clignotant orange en dehors de heures de chantier si nécessaire. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 3 : À partir du 25 janvier 2021 et ce, jusqu'au 19 février 2021, la circulation des piétons sera interdite au droit des travaux et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé.

ARTICLE 4 : Les travaux seront réalisés sans interruption et la mise en œuvre des remblais et finition idem à l'existant devra se faire obligatoirement dès la fin du présent arrêté sans attendre une campagne d'enrobés.

ARTICLE 5 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise METROPOLE TRAVAUX PUBLICS.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté ILEVIA, à la Sté Esterra et à la Société METROPOLE TRAVAUX PUBLICS - Val de Deûle n°1 - Rue de Lille - 59890 QUESNOY SUR DEULE.

Fait à HEM, le **12 JAN. 2021**

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

Laurent PASTOUR

